

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le premier ministre, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et des dirigeants des organisations autochtones nationales qui se tiendra le 10 juillet 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le premier ministre, soit composée de :

— Monsieur Guillaume Simard-Leduc, directeur des relations internationales et intergouvernementales, Cabinet du premier ministre;

— Monsieur Gilbert Charland, secrétaire général associé, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80268

Gouvernement du Québec

Décret 1120-2023, 5 juillet 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion du Conseil de la fédération qui se tiendra les 11 et 12 juillet 2023

ATTENDU QUE la Réunion du Conseil de la fédération se tiendra à Winnipeg, au Manitoba, les 11 et 12 juillet 2023;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le premier ministre, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion du Conseil de la fédération qui se tiendra les 11 et 12 juillet 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le premier ministre, soit composée de :

— Monsieur Martin Koskinen, chef de cabinet, Cabinet du premier ministre;

— Monsieur Guillaume Simard-Leduc, directeur des relations internationales et intergouvernementales, Cabinet du premier ministre;

— Monsieur Ewan Sauves, attaché de presse, Cabinet du premier ministre;

— Monsieur Gilbert Charland, secrétaire général associé, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

— Monsieur Jean-Pierre Forgues, secrétaire adjoint, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80269

Gouvernement du Québec

Décret 1121-2023, 5 juillet 2023

CONCERNANT l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 20 000 000 \$ à Les Banques alimentaires du Québec, au cours des exercices financiers 2023-2024 à 2026-2027, pour l'administration du programme d'aide financière visant l'achat d'équipements et l'amélioration des infrastructures d'entreposage de son réseau

ATTENDU QUE Les Banques alimentaires du Québec est une personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38) œuvrant dans les dons alimentaires auprès de leur réseau;